



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Cycliste de la Haute-Garonne

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

Email : accueil@31.fsgt.org - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

REGLEMENT EPREUVE CYCLISTE ROUTE

DATE : **Dimanche 23 Juin 2019**

CLUB : **CASTANET-TOLOSAN (31320)**

Contact : **Jean Claude BERNOU** Président du CCC31 au **06 82 81 80 11**

NOM DE L'EPREUVE : **Grand Prix Cycliste de NOUEILLES (31450)**

LIEU : **NOUEILLES (31450)**

LONGUEUR DU CIRCUIT : 11km		Dénivelé + 90m			
Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
<i>1ère</i>					
<i>2ème</i>	13h	14h30	8	88	3 premiers FSGT + 1er NL
<i>3ème</i>	13h	14h32	8	88	3 premiers FSGT + 1er NL
<i>4ème</i>	13h	14h34	7	77	3 premiers FSGT + 1er NL
<i>5ème</i>	13h	14h36	6	66	3 premiers FSGT + 1er NL
<i>Cadets</i>	13h	14h38	4	44	Au premier
<i>Féminines</i>	13h	Suivant catégorie	Suivant catégorie		A la première

NB : Les 1ères catégories courront dans le peloton des 2èmes catégories et seront récompensés uniquement s'ils sont vainqueurs de la course. Seul le premier NL sera récompensé dans chaque catégorie

- Engagement des non licenciés FSGT: Ils devront présenter la licence de leur appartenance

UFOLEP/FFC **Certificat médical non accepté.**

- **Aucun non licencié mineur ne sera accepté** sur notre course. Seul les cadets ayant une licence en " bon et du forme " pourront participer.

Lieu remise des dossards : *Salle des fêtes de NOUEILLES*

Itinéraire : *NOUEILLES se trouve entre Venerque et Saint-Léon sur la D19 (7km de Venerque et 4km de Saint Léon)*

Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie- Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Observations : les signaleurs seront mis en place ¼ d'heure avant le 1^{er} départ.

Braquet Cadets : 7m62 (50x14),

Observations :

EPREUVE OUVERTE AUX LICENCIES F.S.G.T. ET AUX NON LICENCIES FSGT

Tarif engagements : LICENCIES F.S.G.T. => 7 € NON-LICENCIES F.S.G.T. => 10 €

Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tours.

Le port du maillot est obligatoire pour recevoir les récompenses.